L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JUIN 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 10 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 8 heures P. M., sur les lieux, le fonds d'une épicerie et d'un café situés à l'angle des rues Chippewa et St André, Quatrième District.

Par P. J. Spear, à la Bourse d'Encan, succursale Royale et Conti—4 terrains, face à la rue St Pierre, 4 autres rue Rocheblave, et 2 autres rue White et Laharpe. De plus, une propriété améliorée rue Dauphine, entre St Louis et Toulouse. Aussi, une propriété améliorée rue Villeré, entre Dumaine et St Philippe.

Par C. E. Girardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un magasin et résidence en briques, à 2 étages, No 32 rue St Pierre, et la vaste bâtisse, boulevard Ste Anne et Miro.

Par O. de Fériet, à la Bourse d'Encan encadrée Royale et Conti—une très agréable maison rue St Ferdinand, entre Remparts (Amour) et Crapaudrome.

Par Geo. Palfrey, à la Bourse St Charles, agent de la compagnie d'assurance Home et de la compagnie d'assurance Crescent.

Par D. E. Morphy, au magasin 27 et 29, rue des Magasins: jambons enveloppés. 12 et No 27 rue des Magasins: verrerie.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos. 42 et 44 de la rue de la Douane: Habillements fins et ordinaires, malles de voyage, lingerie de messieurs.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Nos 45 et 47 Vieille Levée: Bottes, souliers et brodequins.

Par Louis Stern & Bros. à 11 heures—le contenu et la résidence 158 rue St Louis, entre Bourgogne et Dauphine, comprenant un beau meubles, piano, glaces, etc.

Par R. M. Montgomery, à son salle d'encan, 97 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valentin, No 14 rue Natchez—Jambons épaules, porc, beurf, comestibles, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue Julie—200 balles de foin.

Par O. Valentin, à 11 heures, au magasin de M. F. Cazères, 55 et 60, Nlle Levée—500 bottes et demi-bottes oranges et limons.

ATTENTION!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 8 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'une épicerie et d'un café situés à l'angle des rues Chippewa et St André, Quatrième District.

Foin! Foin! Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Jambons! Jambons! Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Verrerie! Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos factures, cartes, etc., au "Pelican Printing Office", succursale des rues Camp et Poydras.

Franchises Municipales.

L'administration des grandes villes, en Amérique aussi bien qu'en Europe, présente un problème dont la solution offre bien des difficultés. Avant l'avènement au pouvoir du parti radical, la théorie du self-government s'appliquait, dans toute sa plénitude, aux villes de l'Union. Il en résultait des abus—cela est incontestable—mais ces abus n'atteignaient que les habitants eux-mêmes, car jamais les villes n'avaient élevé la prétention de jouer un rôle politique séparé ni d'imposer leurs opinions à l'Etat dont elles faisaient partie et encore moins à l'Union tout entière. Le remède se trouvait aux mains des habitants qui pouvaient, par une meilleure direction donnée aux élections, contrecarrer l'influence pernicieuse des politiciens et corriger les résultats souvent regrettables du suffrage universel ou aux abus qu'on en faisait.

Quand les radicaux sont arrivés au pouvoir, ils ont, pour s'y maintenir, perverti les attributions, non-seulement du Congrès, mais encore celles des législatures d'Etat. C'est ainsi qu'une fois maîtres des législatures de l'Etat de New York et de celui de la Louisiane, ils ont cherché à détourner l'influence du vote des deux grandes villes de ces Etats, en intervenant par une législation, quelque peu arbitraire, dans les affaires intérieures de ces municipalités.

Ses lecteurs savent comment la législature radicale de la Louisiane est parvenue à faire de la municipalité de la Nouvelle-Orléans une simple succursale du bureau du gouverneur, et comment les élections dans notre ville sont devenues une véritable farce dans lesquelles M. Warmoth jouait le rôle d'escamoteur, faisant sortir des urnes le résultat qui lui convient. Nous avons eu occasion, à propos de l'inondabilité, d'exposer quelques-uns des inconvénients de ce système. Il nous est impossible de dire quand et comment il cessera, puisque le peuple n'avait d'autre moyen de s'affranchir du joug radical que le vote, et que, grâce aux lois sur l'enregistrement et sur les élections, ce moyen a été confisqué au profit du gouvernement. Pour changer la loi il faudrait changer la législature, mais pour changer la législature par une élection il faudrait d'abord changer les lois afin de rendre possible l'expression sincère de la volonté du peuple. Nous serons reconnaissants à ceux qui pourront nous indiquer le moyen de sortir de ce cercle vicieux.

La ville de New-York que la législature radicale d'Albany avait successivement privée du droit de nommer sa police et de la plupart des pouvoirs municipaux, vient de reconquérir son indépendance. Mais ce résultat est dû à ce que les démocrates ont regagné la majorité dans la législature.

Plusieurs années d'expérience avaient prouvé que l'intervention—toute politique d'ailleurs—de la législature dans les affaires municipales de la grande métropole américaine, n'avait fait qu'accroître les abus dont on se plaignait au lieu de les diminuer. Le retour à l'ancien système est bien accueilli sans trop de défiance par ceux qui ne sont pas aveuglés par l'intérêt exclusif de parti. Nous croyons utile de reproduire ce que nous lisons à ce sujet dans un des journaux de New-York, le *Messager Franco-Américain*.

Le gouvernement municipal de New-York a été l'objet d'importantes réformes depuis quelques mois. La lutte des partis a donné des résultats inattendus, dont le plus important est de rendre au maire et à la municipalité de New-York une influence et une autorité dont ils étaient privés depuis de longues années. On les a affranchis de la tutelle des législateurs d'Albany en laissant aux seuls citoyens le soin de contrôler les actes de leurs mandataires. Si l'on admet que les électeurs doivent exercer la même influence sur les affaires municipales que sur les affaires de l'Etat et du pays, cette réforme semble très démocratique; mais tout dépend de la capacité qui présidera à l'application du nouveau régime.

Un de nos confrères républicains, l'*Avenir National*, nous paraît bien placé pour apprécier sainement la situation, publiant récemment un article où il disait

"Le fait le plus encourageant de la situation actuelle est que nous sommes débarrassés des tracasseries produites par l'intervention de la législature d'Albany dans nos affaires municipales. Nous avons un gouvernement qui fonctionne simplement, avec un chef responsable bien connu de toute la population. Au milieu des autres plaies on moins équivoques de la législature d'Albany, il s'est dégagé une bonne réforme, une réforme que nous avons toujours demandée. On a donné à la ville un gouvernement municipal qui lui permis de diriger ses propres affaires.

Le maire, M. Hall, tient ses hautes fonctions du peuple: c'est à lui qu'on attribuera généralement les bons ou les mauvais résultats de son administration. Ce système, tout démocratique, nous donnera certainement, s'il est bien appliqué, un gouvernement aussi bon que le peuple le mérite. Nous pouvons ajouter que l'expérience incomplète qui en a été faite cette année nous promet déjà une meilleure administration qu'aucune de celles que nous avons eues depuis que les commissions survivées d'Albany ont corrompu nos conseils politiques et pillé notre trésor."

Cet article, que nous trouvons reproduit dans plusieurs journaux, explique pourquoi la population new-yorkaise, sans distinction d'opinions, se montre assez généralement disposée à accueillir la nouvelle administration municipale. Le maire, M. Oakey Hall, jouit personnellement d'une grande popularité. On l'accorde à reconnaître des capacités administratives et ses excellentes intentions. M. Hall n'est pas d'ailleurs un politicien vulgaire; c'est un *gentleman*, un littérateur de talent, un bibliomane, un connaisseur en matière artistique. Il promait vouloir rester, alors qu'il n'était que simple attorney de district. New York a un assez mauvais tour des administrateurs qui engagent difficilement leur nom pour qu'on soit agréablement surpris de voir les premières fonctions municipales occupées par un homme distingué.

☞ Avez l'excellent réfrigérateur à glace qu'on peut se procurer chez J. A. Warner, agent, rue Carondelet No. 6, on peut conserver la viande, le poisson, et les comestibles frais pendant une semaine. C'est un avantage précieux pour les familles, les pensions et les restaurants.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui se vend que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 149 de la rue du Canal.

LE THÉATRE A BOSTON.—Les journaux de Boston nous annoncent le grand succès obtenu par M. Castelmary dans le rôle de Méphistophélès, qu'il vient de jouer au Théâtre du Globe, en compagnie de mlle Kelloug et du signor Villani. Nous avons sous les yeux le *Daily Evening Traveler*, le *Daily Boston Journal* et le *Boston Daily Advertiser*; ils contiennent à l'adresse de M. Castelmary les compliments les plus flatteurs qu'un artiste puisse recevoir. Non-seulement, l'ex-pensionnaire de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans a eu le grand succès de la soirée; mais, depuis longtemps, un artiste n'avait produit sa grande impression sur le public Bostonien.

Des propositions brillantes, pour la saison prochaine, ont été faites à M. Castelmary par un impresario célèbre de New-York. Tellement brillantes, que tout espoir de revoir M. Castelmary à la Nouvelle-Orléans, nous paraît absolument perdu.

Ce fait confirme pleinement ce qui a été soutenu, dans la *Chronique Musicale de l'Abeille*, relativement aux engagements faits à Paris. Fête dernier, par M. Calabrési, et prouve combien, sous le rapport du chiffre des appointements, ces engagements étaient avantageux pour le théâtre dont les intérêts sont confiés aux soins de l'habile directeur.

SOURCES DE BLADON.—A ceux de nos lecteurs qui cherchent la santé ou la récréation, nous recommandons la lecture de l'annonce de MM. J. Connor & Co., propriétaires des fameuses sources de Bladon, sources où l'on peut arriver aisément et agréablement en bateau, via Mobile, en quelques heures. On nous informe que les propriétaires ont dépensé plus de dix mille dollars en améliorations et en réparations depuis la dernière saison, et qu'ils ont engagé des cuisiniers et des domestiques de première classe, et se sont efforcés de rendre leur établissement aussi confortable et agréable que salubre.

DESTRUCTION DES VERS ET INSECTES.—Nous recommandons la lecture de l'annonce de la Compagnie de fabrication d'engrais de la Louisiane. Cette annonce en vaut la peine. Il paraît que les engrais de la Compagnie, composés d'ingrédients patentés, exterminent tous les insectes qui infestent les jardins, les plantations et les fermes, ainsi que le ver, si connu comme l'impitoyable ennemi du coton. Cet engrais est de plus un des plus riches et des plus fertiles qu'on puisse employer. Les Bureaux de la Compagnie sont rue Carondelet, No. 123.

CHEMISES PARISIENNES.—La supériorité des chemises parisiennes étant incontestable, il nous suffira de dire que MM. Lion & Pinsard, de la rue du Canal, viennent d'en recevoir un grand assortiment de toute qualité et de toute grandeur. Voir l'annonce.

ASSESSMENTS Nos. 58, 59 et 60—Voyez dans nos colonnes d'annonces, l'avis de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane, rue Carondelet, 130, relativement aux décès de Werner Forss, George Martin, et J. Jeff. Hall.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

HOMMAGE AU MÉRITE.—On verra par les lignes suivantes, que nous traduisons d'un journal de St Louis, que plusieurs citoyens notables de cette ville, désirant récompenser le zèle et le dévouement du chef du corps des pompiers, lui ont offert une police d'assurance sur la vie de $25,000, payable dans dix ans. La police a été prise dans la compagnie qui, à St Louis, jouit de la plus grande popularité, à cause de ses immenses ressources et des garanties qu'elle offre au public; nous voulons parler de la *Mound City Mutual Life Insurance Company*.

HOMMAGE MÉRITÉ.

Il y a quelques semaines, quelques-uns de nos citoyens les plus éminents avaient résolu de donner à M. H. Clay Sexton, le vigilant et zélé ingénieur en chef du Département des Incendies, un témoignage marquant de notre estime de leur haute appréciation des services rendus au public par ce dernier.

Ils ont enfin décidé que ce témoignage consisterait en une police d'assurance sur la vie, de $25,000, payable à l'expiration de dix ans *très pour endowment*, et, après délibération, il a été décidé que la compagnie d'assurance sur la vie "Mound City" de cette ville, dont le capitaine Jas. B. Eads est président, serait celle dans laquelle serait prise la police.

Le fait que cet hommage mérité émane des habitants les plus riches de St Louis, ajoute à la valeur matérielle de l'offrande, dont la prix est à la fois digne et de ceux qui la font et de celui qui la reçoit.

Il n'ayant, disent les donateurs, que le mérite honnête et la vaillance dans l'accomplissement des devoirs doivent être honorés, et considérant que M. H. Clay Sexton, chef du Département des Incendies de St Louis, par son infatigable énergie, sa constante vigilance et le prompt accomplissement de ses devoirs, toujours difficiles et dangereux, a sauvé la vie de beaucoup de ses concitoyens ainsi que des propriétés représentant plusieurs millions de valeur, nous soussignés, désireux de lui donner un témoignage d'approbation, nous engageons à souscrire et à payer les montants mis en regard de nos noms, et arrêtons que la somme totale sera appliquée au paiement de la première prime sur une police d'assurance sur la vie, de dix ans (ten year endowment).

Jas. O. Copeland.	Schrock & Boyland.
Daniel G. Taylor.	Bridge, Beach & Co.
J. H. Britton.	W. Henry Rolland.
Jno. B. Lindsger.	Jas. H. Lucas.
T. A. Stodart.	N. Mullikes.
S. M. Dodd.	J. Garesché & Dozier.
James S. Kade.	David Nicholson.
Henry Reid & Sons.	Samuel Cupples.
Scrugham, Van Schwerot & Barney.	E. A. Demoll & Co.
Lavanie Walter & Co.	Bartholow, Lewis & Co.
F. O. Day.	Chouteau Insurance Co.
Ralph Bedlow.	Siegel & Bobb.
Jno. F. Coates.	White & Earickson.
Wm. Hart & Co.	Daniel Catlin.
H. J. W. Todd & Co.	Chouteau, Harrison & Valle.
Liggett & Dausman.	Mound City Mutual Fire Ins. Co.
Bon Ton Bar.	Wm. Riggsby, Pres't Union Fire Ins. Co.
Hyrne, Kellerstein & Hayden.	Jas. Boland, Sec'y.
Eau Claire Lumber Co.	Thos. Richeson.
Mississippi Planing Mill Company.	Hill, Benson & Co.
H. L. Hardee & Co.	Varieties Theatre.
Schulenberg & Boeckeler.	Gerard B. Allen.
W. H. Pulsifer.	Thomas Allen.
Stimson, Carter and Dry Company.	Mitchell & Tatum.
Belcher Manufacturing Company.	Thos. H. Pratt, Pres't.
Jno. H. Burgess.	Jas. Chambers.
St Louis Manufacturer Co.	Hornsbacher Forge and Rolling Mills.
Theo. Satorgne.	Wm. Brown.
Thos. Seymour & Co.	Allison & Bohan.
Branch Crocker & Co.	Schickle, Harrison & Co.
E. W. Cumming.	Sam Gray.
J. C. Kelly.	Walter M. Smith.
Spalding & Bird.	H. Vasquez.
Barnard & Edwards.	George Bain & Co.
Laflin & Rand Powder Co.	J. Wiel & Bro.
Goodwin, Relfe & Co.	Columbia Mutual Fire Ins. Co.
H. Overdick.	M. J. Leseling.
Empire Mills.	Christian Winkelmeyer.
Lemp Brewery.	Carimore Bros.
J. W. McKissock.	Christin Steblin.
J. C. Vaughan, pres't Home Fire Ins. Co.	Wm. Thurwagen.
Jno. Marnell.	Chas. H. Hull.
James Graham Jr.	S. A. Gaylord.
J. S. B. Lemoine.	Evers & Co.
Jacob Tamm & Co.	H. A. True.
Lyman Wells.	Wm. Bodenhaln.
W. J. Lemp.	"Sunset".
John Filn.	G. H. Loker & Bro.
McMurray, Smith & Judge.	R. Morton.
J. S. Merritt.	Chrig.
J. H. Keime.	Jno. H. Duncan.
H. Sandmeyer.	Wm. Drake.
Jonas Adler.	A. A. Meller.
J. H. Orcutt.	R. Philbrook.
Becker & Gentile.	Planters' House.
J. H. Crane.	Partie & Lathe.
Eugene Lavelle.	Currie, King & Co.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

FRANCE.

LA PRISE DE PARIS.

Les journaux du Havre du 21 mai qui nous sont parvenus hier annoncent l'entrée des troupes dans Paris. Nous leur empruntons les détails suivants sur cet événement et les derniers décrets de la Commune.

Voici dans quelles conditions s'est produit le fait considérable de l'entrée dans Paris:

Vers deux heures de l'après-midi, le lieutenant de vaisseau Trève vit un individu s'approcher une bastion 63, agitant un mouchoir avec insistance.

Ce lieutenant était dans la tranchée; la plus élémentaire prudence lui conseillait de n'avancer qu'avec réserve. Le parlementaire improvisé insistait et criait que le bastion était abandonné, et qu'on pouvait s'avancer. Sur ce point, la dernière tranchée est à quelques mètres de l'avancée, et on y rallie un certain nombre d'hommes, un bataillon prit les armes, quitteant la parallèle en arrière, et s'avançant par le boyau de cheminement, et la porte relâche fut franchie.

Les ordres se transmettaient de proche en proche; on prévenait les commandants supérieurs et les troupes se massaient en arrière, prêtes à suivre le mouvement.

Le général Douay, prévenu, faisait suivre et dirigeait ses troupes sur la porte de Versailles.

Voici les dispositions des deux points par lesquels on entre:

A gauche, la porte d'Auteuil, qui s'étend entre le bastion 64 et 63, avait été renversée depuis plusieurs jours; mais les ingénieurs avaient substitué à cette clôture détruite une énorme barricade formant le pont en tête qui fait communiquer la gare avec le viaduc.

On entre sur ce point, suivant le pacheminaire, qui, paraît-il, est un ingénieur. A peine entré, on sert à abrir le feu de mousqueterie des troupes retranchées dans les maisons, et on perdit quelques hommes.

Pendant ce temps-là, avec une grande activité, on retournait contre l'ennemi les pièces du rempart; on portait des munitions à la main; les mitrailleuses même étaient traînées par les hommes et chargeaient sur la voie ferrée.

Plus à droite, entre le bastion 63 et 64, à la porte de Versailles, le corps du général Douai passé, l'arme au pied et adossant les cartouches, se mettait en ordre d'attaque sur le point qui forme le milieu du Rond-du-Jour. L'espace compris entre le rempart et le viaduc est plus considérable, et notre construction pouvait être un nouveau bastion assez solide que celui qui redoutait l'ennemi devant Paris.

On s'avance jusqu'au pied après avoir désarmé quelques hommes isolés; d'autres fuyaient vers Paris, donnant l'alarme. Des coups de feu partaient de tous côtés, nos soldats fouillaient les baraques, les maisons démolies, les casemates, et on se rendait maître de tout le trapèze que forme le saillant.

Le bruit se répandait cependant que, du côté du général Clémy, l'entrée s'effectuait aussi, et voici ce qui avait motivé ce bruit:

Presque à la même heure, un autre parlementaire s'avançait jusqu'à Montrouge, disant à l'officier qui venait au-devant de lui, qu'il n'avait qu'à prendre possession du Petit-Montrouge et de la Californie. Le général de Clémy lui voulut point faire marcher ses troupes sans bien avoir vérifié le fait; il dispose une petite reconnaissance qui, effectivement constata l'évacuation, et les petits villages furent occupés.

Nous ne sachons pas, à l'heure où nous écrivons, que du côté d'Issy on ait dépassé l'enceinte.

M. Thiers était de sa personne au Mont-Valérien; il a vu les premiers bataillons entrer et a constaté que les troupes se massaient au pied du rempart.

A cinq heures et demie, le maréchal Mac-Mahon donnait l'ordre à la division Bruat d'avancer et télégraphiait au général Vinoy de faire prendre les armes aux troupes du général Faron, campées à Satory, afin de prendre, à Sèvres, la place de la division Verger.

A six heures du soir, le général Faron s'était mis en route, et le général Vinoy, accompagné de tout son état-major, se transportait à Sèvres.

M. Thiers s'est rendu pendant la nuit à l'ancienne manufacture et recevait là les dépêches du maréchal. A sept heures, il avait adressé une dépêche au général Fabrice, à Solsy, et rédigeait une circulaire aux préfets.

Nous enregistrons, sous toutes réserves, un bruit qui se répandait parmi les troupes qui occupaient le saillant. On prétendait qu'un combat avait lieu à l'Hôtel-de-Ville entre les différents bataillons de la Commune.

(*Le Gaulois.*)

Les derniers jours de la Commune.

Ce qui suit est extrait du *Journal officiel* de Paris:

Le Comité de salut public arrête:

"Art. 1er.—Les journaux la *Commune*, l'*Echo de Paris*, l'*Indépendance française*, l'*Avenir national*, la *Patrie*, le *Pirate*, le *Républicain*, la *Revue des Deux Mondes*, l'*Ordre de l'Ordre*, et la *Justice* sont et demeurent supprimés.

"Art. 2.—Aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre.

"Art. 3.—Tous les articles devront être signés par leurs auteurs.

"Art. 4.—Les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale.

"Art. 5.—Les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme complices, et leurs presses mises sous scellés.

"Art. 6.—Le présent arrêté sera immédiatement signifié aux journaux supprimés, par les soins du citoyen Le Moussu, commissaire civil délégué à cet effet.

"Art. 7.—La sûreté générale est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté."

Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.

Le comité de salut public,

Ant. ARNAUD, EUDES, BILLIORAY, G. GAMBON, G. RANVIER.

—Sur la proposition de la délégation à l'enseignement, la Commune décide:

"Dans les quarante-huit heures, qu'état sera dressé de tous les établissements d'enseignement tenus encore, malgré les ordres de la Commune, par des congréganiens.

"Les noms des membres de la Commune délégués à la municipalité de l'arrondissement où les ordres de la Commune relatifs à l'établissement de l'enseignement exclusivement laïque qui n'auront pas été exécutés, seront publiés chaque jour dans l'*Officiel*."

Paris, le 18 mai 1871.

La Commune de Paris.

—Les habitants de Paris sont invités à se rendre à leur domicile *sous quarante-huit heures*; passé ce délai, leurs titres de route sans grand lit seront brûlés.

Pour le Comité central: GRELIER.

—Le Comité de salut public, en présence des tentatives de corruption qui lui sont signalées de toutes parts, rappelle que tout individu prévenu d'avoir reçu ou accepté de l'argent pour faite d'embauchage, se rend coupable du crime de haute trahison et est sera défféré à la cour martiale.

Paris, le 1er prairial an 79.

Le Comité de salut public,

Ant. ARNAUD, BILLIORAY, E. EUDES, G. GAMBON, G. RANVIER.

—La Commune de Paris,

Considérant que les principes établis par la Première-République et déterminés par la loi du 11 germinal an 11, décrète:

"Les théâtres relèvent de la délégation à l'enseignement.

"Toute subvention et monopole des théâtres sont supprimés.

"La délégation est chargée de faire exécuter, pour les théâtres, le régime de l'exploitation par un directeur ou une Société, et d'y substituer, dans le plus bref délai, le régime de l'association.

—Considérant que dans les jours de révolution, le peuple inspiré par son instinct de justice et de mépris, a toujours protégé cette tentative.

"Mort aux voleurs!"

La Commune décrète:

"Art. 1er.—Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires ou fournisseurs accusés de concussion, déprédation, vol, seront traduits devant la Cour martiale; la seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort.

"Art. 2.—Ainsi-tôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le maniement des fonds publics.

"La Commune de Paris décrète:

"Il sera fait application aux parents des victimes de la cartoucherie de l'avenue Rapp, du décret du 19 avril 1871, concernant les veuves et les orphelins."

Rapport.—Nous, membres de la commission d'enquête chargée d'examiner les faits relatifs à l'arrestation du citoyen Emile Clément, membre de la Commune.

Après avoir pris connaissance des pièces contenues dans le dossier du citoyen Clément (Emile Léopold), et des déclarations faites par ce citoyen lui-même, après son arrestation;

Attendu que de l'examen des pièces contenues dans ledit dossier, il résulte que le citoyen Clément (Emile) a été arrêté le 3 mars 1868 (et non le 4 janvier comme il l'a déclaré), en vertu d'un mandat lancé par le préfet de police, sous l'inculpation de société secrète. (Affiliation à l'Internationale, etc.);

Attendu que de l'aveu même du citoyen Clément, il résulte que des offres de service lui furent faites par Rouielle, préfet de police, devant lesquelles il a été amené à la suite de son arrestation.

Attendu que dans une lettre datée de Mazas, le 7 mars 1868, et adressée au préfet de police, le citoyen Clément se rappelle à la mémoire du préfet;

Que dans cette lettre, il manifeste le vif désir d'être admis auprès de l'empereur pour l'instruire de bien grandes choses qui pourraient assoir sa dynastie sur des bases inébranlables;

Que, dans cette même lettre, le citoyen Clément parle de "l'intérêt qu'il porte à l'empereur."

Attendu que, dans cette lettre, il implore "l'appui du préfet de police pour atténuer, comme il le dit lui-même, dans sa déclaration écrite "la sévérité d'une condamnation qu'il redoutait;"

Qu'en outre, le citoyen Clément se défend d'avoir jamais cessé à ses opinions et d'avoir fait partie de société secrètes;

Attendu que dans une seconde lettre non datée (lettre dont le citoyen Clément aje formellement être l'auteur, et qui se trouve jointe au dossier), le citoyen Clément adresse au préfet de police, le rapport suivant présente, dans laquelle il déclare ceci: "....Je sais, dans Vinfidélité, je vous porter à l'empereur, et, par conséquent, à mon pays, tout à vous, corps et âme, jour et nuit.... Hâtez-vous, je vous en conjure et je vous en prie au nom de l'humanité. Confiez-vous, sans aucune arrière-pensée, dans le sport par qui vient, sans intérêt, vous offrir tout son dévouement.... Que plus loin il ajoute: "....Je vous renouvelle fidèlement compte de mes opérations, et vous marez juger si je suis digne de la confiance que vous m'accordez...."

Attendu que cette lettre se termine par une demande d'audience dans laquelle le citoyen Clément se proposait de soumettre son projet.

Attendu que les opinions et sentiments exprimés dans cette seconde lettre sont conformes aux sentiments exprimés dans la première, et que les dénégations du citoyen Clément n'établissent pas nettement qu'il n'ait pas fait faute.

Attendu que de l'examen attentif de ces pièces, il résulte que le citoyen Clément a de avancer qu'avec réserve. Le parlementaire improvisé insistait et criait que le reste, alors qu'il n'était que simple attorney de district. New York a un assez mauvais tour des administrateurs qui engagent difficilement leur nom pour qu'on soit agréablement surpris de voir les premières fonctions municipales occupées par un homme distingué.

☞ Avez l'excellent réfrigérateur à glace qu'on peut se procurer chez J. A. Warner, agent, rue Carondelet No. 6, on peut conserver la viande, le poisson, et les comestibles frais pendant une semaine. C'est un avantage précieux pour les familles, les pensions et les restaurants.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui se vende que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 149 de la rue du Canal.

PAR LE TÉLÉGRAPHE

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Affiches de France.

Projet de loi pour un emprunt de cent millions sterling.

Il faut, avant tout, délivrer la France des Allemands.

Le décret attendu pour les élections supplémentaires.

Assertion de la gazette de France sur les princes d'Orléans.

Le prince Napoléon candidat en Corse.

Découvertes quotidiennes d'armes à Paris.

Prochaine levée de l'état de siége.

Opinion du journal La France sur le discours de Thiers.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Versailles, 9.—Le ministre des finances, en présentant à l'Assemblée un projet de loi relatif à l'emprunt de £ 100,000, a fait valoir la nécessité de payer l'indemnité de guerre afin de délivrer la France des Allemands. Le ministre a dit qu'il comptait pour le succès de l'emprunt sur la confiance des étrangers dans la puissance de la France à payer ses obligations et sur l'énergie de la nation. Il a promis d'user d'une sévère économie dans les dépenses du gouvernement.

Londres, 9.—La *Pall Mall Gazette*, commentant l'opposition du Cabinet au traité de Washington, dit que le traité sacrifie les intérêts d'une petite communauté à l'avantage de la République. Le ministère a fait vaincre par la force, et il a perdu en partie la confiance publique. L'abrogation a été votée par 404 contre 102, et les Communes ont demandé à la reine et au prince de Galles de ne pas assister à la cérémonie. Le ministère a été vaincu